

Comment fonctionne la durée d'indemnisation minimale ?

LE PRINCIPE

La durée d'indemnisation ne peut être inférieure à **6 mois**, soit **182 jours** calendaires.

L'application du coefficient **0,75** ne peut pas porter la durée d'indemnisation en deçà de **182 jours**.

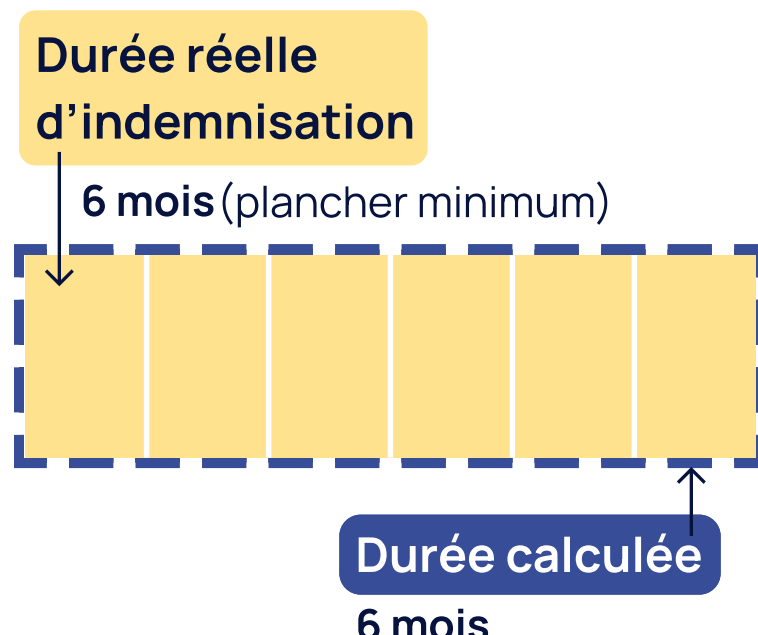
En fonction du temps travaillé par l'allocataire durant la période de référence, le calcul va évoluer.



6 MOIS

L'allocataire bénéficie de 6 mois d'indemnisation, le coefficient de 0,75 n'est pas appliqué car la durée est ramenée à la durée d'indemnisation plancher de 182 jours.

Par exemple, l'allocataire ouvre un droit grâce à l'affiliation minimale de 6 mois :

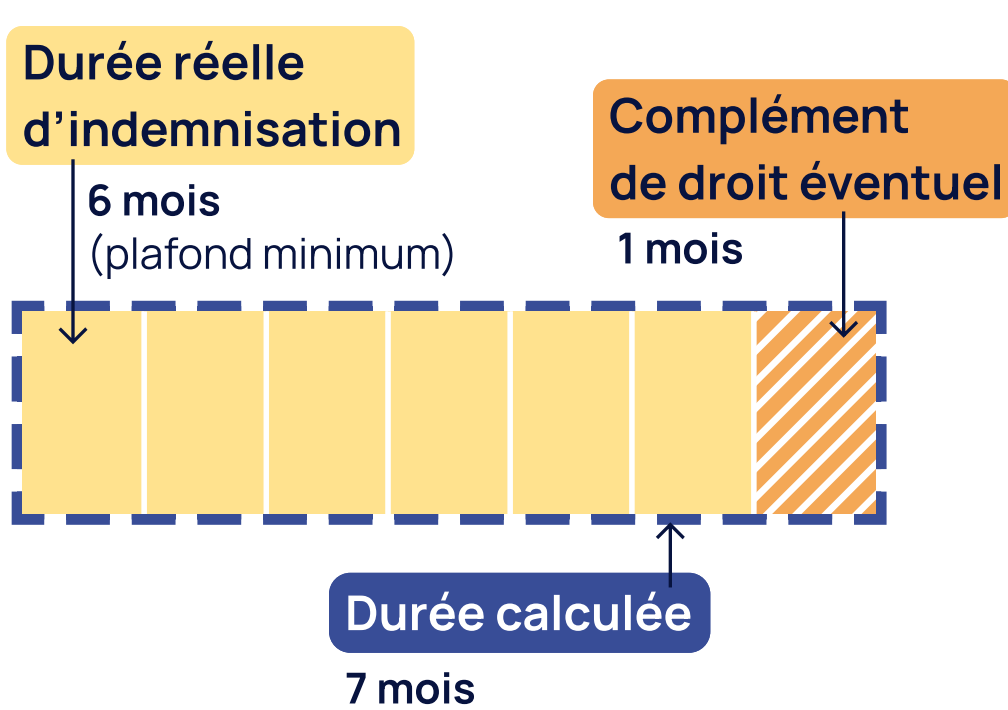


Il n'y aura pas de complément de droits.

ENTRE 6 ET 8 MOIS

L'allocataire bénéficie d'une durée ramenée à 6 mois, et d'un complément de droit éventuel d'une durée correspondant à la durée calculée moins cette 1^{ère} indemnisation.

Par exemple, dans le cas d'une durée d'indemnisation calculée à 8 mois :



ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 8 MOIS

L'allocataire bénéficie d'une durée d'indemnisation soumise au coefficient de 0,75 et d'un complément de droit éventuel correspondant aux 25% restants.

Par exemple, dans le cas d'une durée d'indemnisation calculée à 12 mois :

